

**AVANT-PROJET D'ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DU 17 MAI 2017
RELATIF AUX AIDES À LA PROMOTION D'ŒUVRES AUDIOVISUELLES**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle tel que modifié par les décrets du 17 juillet 2013 et du 23 février 2017, notamment les articles 4 et 28 à 44 ;

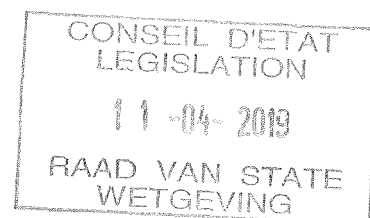
Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles ;

Vu l'avis du Comité de concertation du cinéma et de l'audiovisuel, donné le xx mars 2019 ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le xx xx 2019 ;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le xx xx 2019 ;

Vu l'avis du Conseil d'État n° xxxxx du xx xx 2019 ;



Sur proposition de la Vice-Présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance,

Après délibération,

ARRÊTE

65985 / 4

Article 1er. Dans l'article 4, alinéa 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles, les termes «le jour où l'œuvre audiovisuelle est terminée» sont remplacés par les termes «le jour de la réception du courrier officiel de sélection dans le festival concerné».

Art. 2. L'article 5 du même arrêté est remplacé par ce qui suit :

« §1^{er}. Pour pouvoir bénéficier de l'aide à l'organisation d'événements, le demandeur doit attester que son œuvre audiovisuelle sera diffusée, pendant une durée de six mois, dans un minimum de dix séances publiques événementielles dans minimum quatre salles de cinéma et/ou lieux de diffusion reconnus différents situés sur le territoire de la région de langue française ou de la région bilingue de Bruxelles-Capitale, à l'exception des séances dans les festivals.

§2. Par dérogation au §1^{er}, le Ministre ayant le cinéma dans ses attributions peut rendre éligible comme séance publique événementielle la diffusion dans un autre lieu qu'une salle de cinéma ou un lieu de diffusion reconnu si ce lieu est en lien direct avec la thématique du film concerné ou permet au film de toucher un public spécifique lié à la thématique ou à la nature du film. »

Art. 3. Dans le paragraphe 2 de l'article 14 du même arrêté, les termes «l'introduction de la demande d'aide» sont remplacés par les termes «la notification de l'arrêté de subvention».

Art. 4. Dans le même arrêté, l'annexe 2 est remplacée par l'annexe 1 jointe au présent arrêté.

Art. 5. Le Ministre qui a le cinéma dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

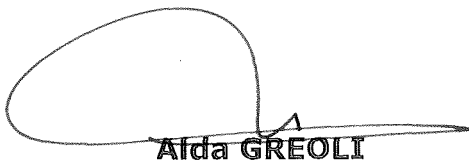
Bruxelles, le

Pour le Gouvernement de la Communauté française,

Le Ministre-Président

Rudy Demotte

La Vice-Présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance



Aida GREOLI

Annexe 1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du xx xx 2019 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles : Liste des festivals

Annexe 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles: Liste des festivals

La sélection en compétition officielle du court métrage, du long métrage, du documentaire de création et/ou de la série télévisuelle de fiction dans les festivals suivants donne accès à l'aide à la promotion:

Aix-en-Provence	(décembre)	Festival Tous Courts
Angers	(janvier)	Festival Premiers Plans
Aspen	(avril)	Aspen Shortsfest
Austin	(mars)	South by Southwest Film Festival
Banff	(juin)	World Media Festival
Barcelone	(avril)	Festival International du Court métrage
Berlin	(novembre)	Interfilm
Bilbao	(novembre)	Zinebi – Festival Internacional de Cine Documental y Cortometraje
Brest	(novembre)	Festival Européen du Film Court
Bucarest	(avril)	Festival International NextT
Buenos Aires	(avril)	BAFICI
Cluj-Napoca	(mai)	Transilvanian International Film Festival
Copenhague	(novembre)	CPH-Dox
Edinburgh	(août)	Festival International de Télévision
Florence	(novembre)	Festival dei Popoli
Gérardmer	(janvier)	Festival International du Film Fantastique
Hambourg	(juin)	Internationales Kurz Film Festival
Jihlava	(octobre)	Festival International du Film Documentaire
Kiev	(octobre)	MOLODIST
La Rochelle	(septembre)	Festival de la Fiction Télévisuelle
Les Arcs	(décembre)	Festival du Cinéma Européen
Lille	(avril)	Séries Mania
Lisbonne	(octobre)	DocLisboa
Locarno	(août)	Festival International
Los Angeles	(novembre)	AFI International Film Festival
Mar del Plata	(novembre)	Festival International
Marseille	(juillet)	Festival International du Documentaire
Monte-Carlo	(juin)	Festival de Télévision
Montréal	(octobre)	Festival International du Nouveau Cinéma et des nouveaux médias
Montréal	(novembre)	RIDM
Paris	(mars)	Cinéma du Réel

Prague	(janvier)	Short Film Festival
Puchon	(juillet)	International Fantastic Film Festival
Rio de Janeiro	(novembre)	Curta cinema – Int Short Film Festival
Saguenay	(mars)	Regard sur le court métrage
Saint Petersburg	(septembre)	Message to Man International Film Festival
San Sebastian	(septembre)	Festival International
Sao Paulo	(octobre)	Festival International
Sheffield	(juin)	Festival International du Film Documentaire
Sitges	(octobre)	Festival International du Film Fantastique
Stuttgart	(avril)	Internationales Trickfilms Festival
Tallinn	(novembre)	Tallinn Black Nights Film Festival
Tampere	(mars)	Festival du Court Métrage
Tribeca	(avril/mai)	Film Festival
Uppsala	(octobre)	Festival International du Court métrage
Varsovie	(octobre)	Warsaw Film Festival
Vila do Conde	(juillet)	Festival International du Court métrage
Winterthur	(novembre)	Internationale Kurzfilmtage

La sélection du court métrage, du long métrage, du documentaire de création et/ou de la série télévisuelle de fiction dans les festivals suivants, à l'exception des programmations spéciales exclusivement consacrées au cinéma belge, des rétrospectives des focus ou des projections de marché, donne accès à l'aide à la promotion:

Amsterdam	(novembre)	Festival International du Film Documentaire
Angers	(janvier)	Festival Premiers Plans
Annecy	(juin)	Festival International du Film d'Animation
Berlin	(février)	Internationale Filmfestspiele
Biarritz	(janvier)	Festival International des Programmes Audiovisuels
Cannes	(mai)	Festival International du Film
Clermont-Ferrand	(février)	Festival du Court métrage
Göteborg	(janvier)	Festival International
Karlovy Vary	(juillet)	Festival International
Leipzig	(octobre)	Festival International du documentaire et de l'animation
Locarno	(août)	Festival International
Montréal	(mars)	Festival International du Film sur l'Art
New York	(mars)	New York International Children's Film Festival
Nyon	(avril)	Visions du Réel
Ouagadougou	(février/mars)	FESPACO
Pusan	(octobre)	Festival International
Rome	(octobre)	Festival International du Film
Rotterdam	(janvier)	Festival International du Film
Sao Paulo	(août)	Festival International du Court-Métrage
Sundance	(janvier)	Festival du Film

Toronto	(avril/mai)	Festival International du Documentaire Hot Docs
Toronto	(septembre)	Festival International
Venise	(septembre)	Mostra Internazionale de Cinema

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du xx xxxx modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles.

Le Ministre-Président

Rudy Demotte

La Vice-Présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance



~~Aida GREOLI~~